

INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE

« EPESENS MONETAIRE ISR »

Paris, le 04/12/2023

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « **EPESENS MONETAIRE ISR** ».

Nous vous rappelons que votre Fonds est nourricier du Fonds Commun de Placement (FCP) maître « SIENNA MONETAIRE ISR » (Part A). A ce titre, nous vous informons de la modification suivante apportée au fonds maître « SIENNA MONETAIRE ISR » et impactant également votre Fonds :

- **Modification de la durée minimum de placement recommandée :**

La durée minimum de placement recommandée de votre investissement, actuellement de trois (3) mois, sera désormais abaissée à un (1) mois.

Cette modification ne nécessite aucune démarche de votre part et sera effective à compter du 08/12/2023, date de mise à jour du Document d'Informations Clés (« DIC ») et du règlement de votre Fonds.

Cette mise à jour s'effectuera sans frais et n'aura aucune incidence sur la date de disponibilité de vos avoirs.

Pour chacun des Fonds présents dans le(s) Plan(s) d'Epargne Salariale de votre entreprise, nous vous invitons à prendre connaissance de sa documentation et notamment du DIC, disponibles auprès de **votre Teneur de compte habituel**.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion

SIENNA GESTION

Membre du groupe Sienna Investment Managers | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | www.sienna-gestion.com